

**COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2024**

**N°DCM-2024-096**

**OBJET :**

**FINANCES**

Subventions

Convention d'objectifs 2025-2028  
avec l'association « Châtillon  
nature en Dombes »

Membres en exercice : 27  
Membres présents : 18  
Membres votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre le deux décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 26 novembre 2024, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

**Étaient présents :**

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD -  
Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON -  
M. CURNILLON - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN -  
Mme BROCHARD - Mme BUJALANCE MERLIN - M. DECOMBLE -  
M. DUPUPET - M. JANNET - Mme D'ALMEIDA - M. FROMONT.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

Mme RAVOUX représentée par M. MATHIAS - M. DI CARLO représenté  
par M. MARTINON - Mme COUTURIER représentée par Mme BAS-  
DESFARGES - M. GINDRE représenté par M. JACQUARD -  
Mme FETTET-RICHONNIER représentée par Mme ROBIN -  
Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. LEGRAS représenté  
par Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY représentée par M. JANNET.

**Absent :** M. POCHON.

Madame Danielle SOUPE est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations :  
conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément ;

Considérant que dans le cadre de la labellisation Apicité de Châtillon-sur-Chalaronne (3 abeilles en 2024),  
l'association « Châtillon nature en Dombes » a pour missions de gérer, animer et développer le rucher  
pédagogique, de soutenir les actions de politique éducative, et de participer au développement du site de  
l'Arboretum. En contrepartie, la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne lui verse une subvention annuelle  
de fonctionnement pour la mise en œuvre de ces actions ;

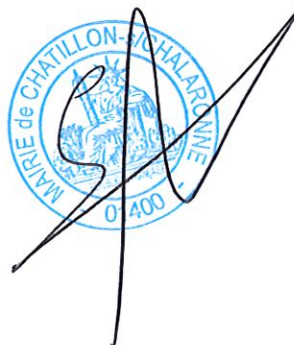
**Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à  
l'unanimité (26 voix pour) :**

**APPROUVE** le projet de convention d'objectifs entre la Ville et l'association « Châtillon nature en  
Dombes », pour la période 2025 à 2028,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les documents permettant sa mise  
en œuvre.

Ainsi délibéré le 2 décembre 2024

Le Maire,  
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :  
Affichage ou notification

Le : 06 DEC. 2024

Et dépôt en Préfecture

Le : 06 DEC. 2024

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les signatures.